

Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne la Lande à Commer et Martigné-sur-Mayenne

De : Jean-Francois BATAILLE <[redacted]>

Date : 09/05/2022 21:44

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique pour le dossier cité en objet.

Recevez mes sincères salutations

Jean-François BATAILLE

— Pièces jointes : —

Ferme de la Lande ma contribution.docx

15,7 Ko

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

La production d'énergie, et donc d'électricité, n'est pas neutre sur l'environnement, l'économie, la santé ; nous devons donc choisir ceux qui, compte tenu des connaissances actuelles, sont les moins pénalisants.

Le projet de la ferme éolienne de la Lande à Commer et Martigné-sur-Mayenne fait partie de ceux-ci :

1 - Il ne contribue pas au réchauffement climatique

Il n'y a pas nécessité de produire de la chaleur pour faire fonctionner les turbines comme c'est le cas avec les techniques utilisant l'uranium ou les énergies fossiles impliquant des systèmes de refroidissement qui utilisent, pour la majorité en France, l'eau des rivières et des fleuves, ce qui contribue au réchauffement de ceux-ci et par conséquent à la modification de leur bio-diversité. A ce titre, en cette séquence climatique de réchauffement de la planète, la baisse déjà constatée en été du débit de certains fleuves a déjà entraîné un bridage de certaines centrales en été et doit questionner sur le fonctionnement de ces centrales en période de sécheresse prolongée.

2 - Sa technologie est maîtrisée :

Pas de risque de contamination à grande échelle en cas d'incident ou d'accident dans une centrale comme ce fut le cas à Three Mile Island, Tchernobyl ou Fukushima. Les événements récents en Ukraine ne sont pas sans laisser planer quelques inquiétudes sur ce mode de production. Certes, la France est bien protégée par ses frontières, mais qu'en serait-il si l'accident se produit sur notre territoire ?

Pas de production de CO2 comme avec les centrales à charbon.

Pas de produit dangereux à durée de vie très longue (centaines ou milliers d'années) dont le retraitement n'est pas connu, et pour qui l'entreposage est la seule option proposée, avec les risques potentiels qui ne peuvent être maîtrisés sur des durées aussi longues.

3. Il est proche des lieux de consommation :

Pas de perte d'énergie résultant du transport sur de longues distances comme c'est le cas lorsque la production est concentrée sur des grandes unités (centrales nucléaires ou à combustibles fossiles).

4. Le coût de production de l'électricité éolienne est devenu largement compétitif.

5. L'éolien est peu dépendant des produits importés, à l'inverse de l'uranium ou des combustibles fossiles.

6. Il est reproché aux éoliennes leur visibilité dans le paysage.

Sur la page <https://www.rte-et-vous.com/fr/article/de-ligne-en-ligne> du site internet de Réseau de Transport de l'Electricité, il est écrit : « 105 000 km de lignes haute et très haute tension », dont environ 100 000 sont en aérien. A raison d'un pylône tous les 500 m (estimation personnelle), ceci représente 200 000 pylônes à l'architecture métallique que l'on pourrait qualifier de type « EIFFEL ». L'esthétique n'est-elle pas une affaire personnelle ?

La visibilité d'une éolienne à partir d'un monument historique est prise en compte par les architectes des bâtiments de France pour décider de l'implantation d'une éolienne, et peut entraîner son déplacement, voire sa suppression. Ceci m'a amené au questionnement suivant : quel élément est à l'origine de la valeur d'un tel monument ? Est-ce sa valeur architecturale et historique intrinsèque ou la vue que peut en avoir son propriétaire lorsqu'il est à sa fenêtre ? Au moyen-âge, les cathédrales étaient construites à une très grande proximité des habitations, dans lesquelles logeait une forte proportion de pauvres et où l'hygiène des rues était en fort retrait avec celle qui régnait mille ans avant à Rome.

Ajoutons enfin que le conseil général de la Mayenne, très certainement soucieux de l'avenir de la planète, s'était fixé un objectif de 100 éoliennes en 2020, délai qui ne sera pas respecté du fait de nombreux recours, mais la réalisation de ce parc contribuera à l'atteinte de cet objectif, même si le délai ne sera pas tenu.

L'ensemble de ces éléments m'amène donc à donner un avis TRES FAVORABLE à ce projet de Ferme éolienne de Lande à Commer et Martigné-sur-Mayenne.

Jean-François BATAILLE

53240 ANDOUILLE